

Bachelier : instituteur préscolaire

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE		
Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : edu-braine@helha.be
HELHa Gosselies Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSSELIES		
Tél : +32 (0) 71 35 29 34	Fax : +32 (0) 71 35 41 28	Mail : edu-gosselies@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT		
Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : edu-leuze@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 49 Education musicale 2			
Code	PEPS2B49PS	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	60 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<u>HELHa Braine-le-Comte</u> François XHROUET (francois.xhrouet@helha.be) Michel VAN TRIMPONT (michel.van.trimpont@helha.be) <u>HELHa Gosselies</u> David PRINCE (david.prince@helha.be) <u>HELHa Leuze-en-Hainaut</u> Fanny ROUCOU (fanny.roucou@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Néant

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 5 **Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement**
 - 5.2 S'approprier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques
 - 5.3 Mettre en oeuvre des dispositifs didactiques dans les différentes disciplines enseignées
- Compétence 7 **Créer et développer un environnement propre à stimuler les interactions sociales et le partage d'expériences communes, où chacun se sent accepté**
 - 7.1 Gérer la classe de manière stimulante, structurante et sécurisante
 - 7.4 Pomouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant(e) sera capable **de s'exprimer** à travers les différents contenus dans une situation pratique et **d'expérimenter et analyser** des pratiques liées à la discipline.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 40 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEPS2B49PSA Éducation musicale

40

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).

Bachelier : instituteur préscolaire

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE
 Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38

Mail : edu-braine@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Éducation musicale			
Code	6_PEPS2B49PSA	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	60 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	François XHROUET (francois.xhrouet@helha.be) Michel VAN TRIMPONT (michel.van.trimpont@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage consiste à approfondir les savoirs et savoir-faire de première, à les mettre en parallèle avec d'autres disciplines et à apprendre à rédiger une préparation.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Cette activité d'apprentissage contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

5. Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement

5.2 S'approprier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques

5.3 Mettre en œuvre des dispositifs didactiques dans les différentes disciplines enseignées

7 Créer et développer un environnement propre à stimuler les interactions sociales et le partage d'expériences communes, où chacun se sent accepté

7.1 Gérer la classe de manière stimulante, structurante et sécurisante

7.4 Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Côté voix : approfondissement du répertoire de chants, rondes, comptines, etc ; développement de la justesse vocale.

Côté rythme : pulsation, manipulation de petites percussions, découvertes de jeux rythmiques, clapping, etc.

Côté instruments : approfondissement de la guitare et/ou apprentissage de l'ukulélé ; visite de la maison de la Pataphonie et création d'instruments

Côté harmonie : étude des accords parfaits majeurs et mineurs, des accords de septièmes de dominante ainsi que de certains enchainements d'accords.

Côté jeux : jeux chantés, d'écoute, de rythme, sur les paramètres du son, etc.

Côté culture : approche de l'histoire de la musique occidentale.

Côté écrit : rédaction de séquences d'apprentissage, mise en parallèle des acquis avec d'autres disciplines, constitution d'un répertoire de chants.

Démarches d'apprentissage

- Développement de l'audition
- Travail de la voix
- Pratique de la guitare ou de l'ukulélé

- Travaux de groupes
- Explications magistrales

Dispositifs d'aide à la réussite

Suivi individualisé des étudiant-e-s.
Vidéos des chansons à différents tempos.

Sources et références

Edith Martens & Vincent Van Sull (1990). Osez la musique. Charleroi : Labor.
Annie Bachelard, Daniel Coulon & Jean-Paul Loisy (2010). Musique au quotidien. Dijon : CRDP de Bourgogne.
Léa Schneider & Régis Chavandier (2019). Vers la musique. Schiltigheim : ACCÈS Éditions.
Claudine & Roland Sabatier (2009). Le Livre des Chansons. Paris : Gallimard jeunesse.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- syllabus (partitions)
- vidéos, liens internet, documents, diaporamas disponibles sur ConnectED.
- guitare ou ukulélé (et, dans ce dernier cas, capodastre pour ukulélé)

4. Modalités d'évaluation

Principe

- Participation active au cours (20%, évaluée conjointement par MM. Van Trimpont et Xhrouet)
- Travaux (20%) : boîte et dé à chansons (10%, évaluée par M. Van Trimpont) ; travaux autour de la visite de la Maison de la Pataphonie (5%, évalué par M. Xhrouet) ; travail de groupe autour d'un savoir(-faire) du programme (5%, évalué par M. Van Trimpont)
- Examen pratique : janvier (20%) + juin (40%) : pratique du chant accompagné à la guitare ou à l'ukulélé (évalué par M. Xhrouet)

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Evc + Trv	20	Evc + Trv	20		
Période d'évaluation	Evp	20	Exp	40	Exp	100

Evc = Évaluation continue, Trv = Travaux, Evp = Évaluation pratique, Exp = Examen pratique

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 40

Dispositions complémentaires

En cas d'échec ou d'examen non présenté, l'étudiant-e (re)présentera au Q3 un examen pratique dont la matière sera définie par le professeur (100%).

En cas de certificat médical, l'étudiant-e verra avec le professeur s'il est possible reporter l'examen plus tard dans la session. Si ce n'est pas possible, l'étudiant-e présentera au Q3 un examen pratique dont la matière sera définie par le professeur (40%) ; cependant, il pourra conserver sa cote d'évaluation pratique du Q1 (20%) et celle en travail journalier (40%).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).